



DANGER VOLTS

Premiers secours et premiers soins

Référence : art. 479, section XI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (r.14).

INCENDIE

- Utiliser l'extincteur (ne pas utiliser d'eau).
- Si incontrôlable et sous terre, déclencher le protocole du sauvetage minier.
- Sinon appeler l'équipe de pompiers de la mine ou le service incendie de la municipalité.

EN PRÉSENCE D'UNE VICTIME DE CHOC ÉLECTRIQUE :

Avant d'intervenir sur la scène :

1. S'assurer que la situation ne comporte aucun danger et se protéger : couper le courant.
2. S'assurer que l'équipe des secouristes est prévenu et faire appel à des ressources spécialisées si nécessaire.

Avant d'intervenir auprès de la personne :

3. Dégager la personne si nécessaire.
4. **L'** Vérifier l'état de conscience.
5. S'assurer que les services préhospitaliers d'urgence sont prévenus.

Si inconsciente :

6. Assurer une protection cervicale.
7. Coucher sur le dos et demander le DEA.
8. Déterminer si la personne respire ou si la respiration est anormale.

Si ne respire pas ou présente une respiration anormale :

9. **C** Dénuder le thorax et commencer 30 compressions thoraciques.
10. **A** Ouvrir les voies respiratoires.
11. **B** Donner 2 insufflations.
12. Continuer les cycles 30/2 jusqu'à l'arrivée des services préhospitaliers d'urgence ou du DEA, ou jusqu'à ce que l'état de la personne change.

Si inconsciente et respire normalement ou si consciente :

- Laisser dans la position trouvée (si inconsciente).
- Demander de ne pas bouger (si consciente).
- Assurer une protection cervicale.
- Surveiller la respiration et les autres signes de circulation.
- Administrer de l'oxygène si disponible.
- Rechercher les points d'entrée et de sortie du courant.
- Appliquer un pansement sec sur les lésions.
- Révérifier **L' A B C** régulièrement.
- S'assurer que la personne est transportée en centre hospitalier dans les plus brefs délais même si la personne se sent bien.